

PROFESSIONNALISATION

Des enjeux de la coopération pour le secteur protégé et adapté

Interface entre les entreprises et le secteur protégé et adapté, le Réseau Gesat est devenu, en la matière, un acteur incontournable des partenariats économiques. Retour sur les temps forts de son développement depuis la loi 2005.



Le Réseau Gesat oeuvre pour une insertion professionnelle durable.

« La loi sur le handicap a redynamisé le secteur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées », explique Patrick Clémendot, secrétaire général du Réseau Gesat. Désormais, les ateliers protégés se dénomment « Entreprises adaptées (EA) », et les CAT « Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ». Que traduit ce changement sémantique ? Incontestablement la valorisation et le renforcement de la mission d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dédiée à ces établissements, envisagés comme de véritables passerelles vers l'entreprise classique. Pour autant, si les ESAT s'efforcent de développer leur dimension « services » et de poursuivre la diversification de leurs activités :

productions propres, sous-traitance industrielle... ils restent avant tout, contrairement aux EA, une institution médico-sociale.

Un mouvement structuré qui sert les stratégies d'entreprises

En 2006, à l'occasion du « Forum Handicap et Entreprises » organisé par le Réseau Gesat, un tournant important s'opère, « apportant une nouvelle dynamique et surtout une confiance entre les différents acteurs impliqués aux côtés du Réseau GESAT dans le développement des activités du secteur protégé et adapté », précise Patrick Clémendot. De cette journée, naît le pari de créer un club d'entreprises partenaires ainsi qu'une base de données unique de tous les établissements (ESAT et

EA). Pour la première fois, les métiers des 2000 ESAT et EA sont référencés de manière exhaustive avec un système de recherche avancée et quotidiennement mis à jour. L'objectif : favoriser la mutualisation pour un pari « gagnant-gagnant ».

Une stratégie qui répond à la fois à une volonté de connaissance et à la nécessité de susciter un respect mutuel. Dans cette même perspective, le Réseau Gesat édite, en septembre dernier, une charte d'éthique et des valeurs qui sert de référence à toutes ses entreprises partenaires engagées dans des stratégies d'achats responsables au secteur protégé et adapté. Humanité, efficacité, engagement et coopération sont les mots d'ordre du nouveau socle commun des membres du Réseau.

Des outils qui servent la performance

Pour les entreprises qui n'ont pas encore rempli leur quota de 6%, le « Guide des ESAT & EA », forme d'annuaire papier, apporte clés et conseils pour favoriser le développement de la sous-traitance en direction du milieu protégé et adapté, en permettant, principalement aux PME, qui ont plus de difficultés à répondre à cette obligation, de disposer d'un outil adapté. « Mais notre grande

ambition 2009, poursuit Patrick Clémendot, est de renforcer l'organisation et la performance des établissements du secteur protégé via le développement de filières par métier. » Une petite révolution car il s'agit de créer les conditions d'une mutualisation des ressources et fonctions entre établissements par filière métier. L'enjeu : permettre une professionnalisation des travailleurs handicapés mais plus largement outiller le secteur pour accroître sa capacité à répondre aux demandes multiples des entreprises et des collectivités. Pour servir cet objectif et offrir la possibilité à chacun (établissements, entreprises, collectivités, ...) d'être acteur de ce projet collectif et solidaire, le Réseau GESAT travaille à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. La filière métier DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sera la première à bénéficier de cette nouvelle organisation. Celle des plateaux repas est en phase de modélisation et celle de l'imprimerie devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Le Réseau Gesat, c'est l'ambition coopérative au service du secteur protégé ou la richesse d'agir ensemble au service d'un objectif commun.

REBECCA ASSOUN ■

Entre les entreprises et le Réseau GESAT, une alliance responsable

Le « Club des entreprises partenaires » du Réseau Gesat permet à un réseau d'acheteurs d'échanger et d'agir ensemble pour s'impliquer durablement avec les secteurs protégé et adapté. Rencontre avec deux membres du Club, Nanda Nègre, responsable des achats chez Areva et Philippe Le Reste, responsable de la Mission Handicap au Crédit Agricole S.A.

Comment s'est créé le « Club des Entreprises Partenaires » du Réseau Gesat ?

PLR : Le concept est né des réflexions croisées de responsables de Missions handicap et des membres du Conseil d'administration du Gesat. Beaucoup d'entreprises rencontraient des difficultés à atteindre leurs objectifs de sous-traitance au secteur protégé et adapté ; à identifier avec précision les métiers et les établissements ainsi qu'à disposer d'un interlocuteur pour une assistance en cas de projet à dimension nationale. Ce qui a conduit à l'élaboration d'une base de données avec l'ensemble des ESAT/EA et la mise en place d'une interface humaine pour centraliser les projets de sous-traitance et assurer leur pilotage national.

Quels sont ses objectifs ?

PLR : C'est un lieu d'échange enrichissant dans lequel le travail d'équipe est primordial. L'objectif est le partage de nos expériences et le lancement de projets. NN : Le Club est basé sur des valeurs de respect et d'accompagnement des établissements dans leur mission de professionnalisation des personnes en situation de handicap.

Comment concilier la démarche de sous-traitance au secteur protégé dans le cadre d'une stratégie globale « Responsabilité sociale de l'entreprise » en l'adaptant à la stratégie ?



Nanda Nègre.



Philippe Le Reste.

PLR : Tout d'abord, les entreprises travaillent en réelle confiance avec les ESAT et les EA. C'est un partenariat synonyme de qualité à un tarif tout à fait concurrentiel.

NN : Ce qui est important c'est de mettre en place des plans d'actions et des outils pour intégrer ces structures et leurs offres dans nos processus achats. En complément, nous les aidons à atteindre un niveau de professionnalisation élevé, en termes de capacité à développer et gérer des projets importants. Cette aide peut également consister au financement d'investissements. L'objectif est de créer une dynamique de progrès leur permettant d'améliorer leur compétitivité et de mieux répondre aux besoins des entreprises. Nous communiquons régulièrement auprès du réseau interne Achats/RH afin de partager nos réussites et bonnes pratiques dans le recours au secteur protégé.

PLR : Travailler avec un ESAT ou une EA nécessite du temps, plus d'attention qu'avec une société « ordinaire » et des dispositifs spécifiques par rapport au confort des personnes, parfois une assistance

physique ou psychologique. Mais ces exigences offrent des retours étonnants.

Cette démarche nécessite un travail étroit entre les Missions handicap/diversité et les missions achats.

NN : C'est la clé de la réussite. Au-delà de ce travail de partenariat Achats/RH, il convient de mener ce travail comme un vrai projet d'entreprise qui touche tous les acteurs, notamment les prescripteurs. C'est pour cela que nous développons des actions de sensibilisation dans l'entreprise pour lever des freins éventuels et changer le regard.

PLR : Au début, il est difficile de faire comprendre l'intérêt de travailler avec le secteur protégé et adapté. Il y a donc un vrai travail pédagogique avec les acheteurs pour faire intégrer l'idée que cette collaboration permet non seulement une exonération partielle de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mais marque également un engagement vers une société plus juste.

Propos recueillis par R. A. ■

L'éthique au cœur du développement de l'économie sociale et solidaire

Depuis 1978, le Réseau Gesat se veut l'interface entre les besoins des entreprises, collectivités et institutions publiques et les ESAT/EA. Rencontre avec Jean-Paul Galeyrand, directeur de l'ESAT PELYEL et vice-président du Réseau Gesat.

Quels sont les atouts du Réseau Gesat ?

C'est un outil d'interface unique entre les entreprises et le secteur protégé et adapté. Le Réseau Gesat a créé la 1^{ère} et unique base de données qualifiée pour identifier l'offre du secteur protégé et adapté en France. Par ailleurs, l'animation d'un réseau de délégués régionaux favorise des achats de proximité avec les établissements et une efficace mise en réseau. L'organisation en filières permet aussi une mutualisation et un partage des savoirs faire, afin d'ac-



Jean-Paul Galeyrand

céder à des marchés plus intéressants.

Comment accompagnez-vous les entreprises ?

A travers plusieurs outils : un annuaire national en ligne des 2029 ESAT et EA, une plateforme permettant aux acheteurs de trouver facilement l'établissement qui répond à leur demande ainsi qu'une formation sur les bases d'une Charte d'éthique et des valeurs qui les préparent à s'engager dans une relation avec le secteur du travail protégé. D'autre part, le Club d'entreprises partenaires permet d'échanger des bonnes pratiques.

En quoi consiste cette Charte d'éthique et des valeurs ?

Faire travailler des personnes handicapées nécessite de s'appuyer sur des valeurs sociales. La Charte est un code de bonne conduite partagé par les établissements adhérents au Réseau Gesat et les entreprises qui la signent. Elles s'engagent dans une vraie politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. C'est un lien moral et de respect mutuel.

PROPOS RECUEILLIS PAR REBECCA ASSOUN ■

Repères et chiffres clés :

Chaque année, 468 000 personnes d'âge actif connaissent une situation de handicap. Au cours de sa vie active, une personne sur deux sera confrontée, directement ou indirectement, à une situation de handicap, durable ou réversible.

- En 2007 :
 - 7,6 % des demandeurs d'emploi étaient handicapés.
 - L'Agefiph a collecté 604,1 M€ (contributions des établissements de 20 salariés et plus du secteur privé au titre de l'année 2006). Montant de la collecte par rapport à 2006 : +42% du fait des nouvelles dispositions de la loi de février 2005.
 - Parmi les établissements du secteur privé assujettis à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés : 55 % ont versé une contribution à l'Agefiph (quota < 6%) ; 27% n'emploient aucun salarié handicapé et ne sous-

traitent pas avec le secteur protégé (quota = 0) ; 28% ont un quota entre 0 et 6% ; 45 % des établissements assujettis ne contribuent pas à l'Agefiph, dont près de 8 % car ils ont signé un accord agréé.

- Le secteur protégé et adapté, c'est 1438 ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) et 643 EA (Entreprises adaptées) qui emploient au total 143 343 travailleurs handicapés.
- Le Réseau Gesat est une association qui réunit des directeurs d'ESAT et d'EA. Il facilite la sous-traitance des entreprises et des collectivités avec le secteur protégé et adapté, dans un

souci d'éthique et de mutualisation.

- Ses outils : Une base de données nationale, exhaustive, mise à jour en permanence, un guide des ESAT & EA qui permet d'optimiser les achats tout en renforçant la responsabilité sociale de l'entreprise, des clubs d'entreprises partenaires, une charte d'éthique et des valeurs, un module d'appel à projets/d'offres pour accompagner la mise en place d'une politique d'achat au secteur protégé et adapté, des formations d'acheteurs dédiés au secteur protégé et adapté, des filières métiers innovantes.

R. A.